PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes Atlantique

Arrêté n°2026-gir-080 du 20 OCT. 2026

AUTOROUTE A63 - Ech24
relatif aux travaux d'entretien
des joints de chaussées sur le passage supérieur de l'échangeur n°24

Commune de Cestas

La Préfète coordinatrice des itinéraires routiers de la DIR Atlantique,
Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfète de la Gironde,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,
Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation des routes et autoroutes et les arrêtés qui l'ont modifié ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 modifiée ;

Vu le décret n°2006-304 du 16 mars 2006 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;

Vu le décret du 18 mai 2026 portant nomination de Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté de madame la préfète de la Gironde du 18 mai 2026 portant délégation de signature à madame Virginie Audigé, directrice interdépartementale des routes Atlantique ;

Vu l'arrêté n°2026-33-14 du 21 septembre 2026 portant subdélégation de signature par madame virginie Audigé en matière de gestion et de police de la conservation du domaine public routier, de police de la circulation routière, et en matière de contentieux et de représentation devant les juridictions ;

Vu la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;

Vu le dossier d'exploitation validé en date du 20 octobre 2026;

Vu la demande de la maison départementale des infrastructures de mobilité du bassin d'arcachon en date du 24septembre 2026 ;

Vu l'avis réputé favorable du 19 octobre 2026 de monsieur le Commandant de l'Escadron Départemental de Contrôle des Flux (EDCF) de Gironde ;

Vu l'avis réputé favorable du 19 octobre 2026 de Monsieur le maire de la commune de Cestas ;

Cité administrative - Tour B
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tel :05 56 87 74 00
Mél :district-de-gironde.dira@developpement-durable.gouv.fr

Considérant qu'en raison des travaux d'entretien des joints de chaussées sur le passage supérieur dans l'échangeur n°24 de l'A63 dans les deux sens de circulation, sur la commune de Cestas, il convient de mettre en œuvre des mesures temporaires d'exploitation,

Arrête

Article 1 : afin de permettre la réalisation des travaux ci-dessus cités,

Chaque nuit de 21h00 à 6h00, du lundi 26 octobre 2026 à 21h00 au vendredi 30 octobre 2026 à 6h00 ;
Chaque nuit de 21h00 à 6h00, du lundi 02 novembre 2026 à 21h00 au vendredi 06 novembre 2026 à 6h00 ;
Chaque nuit de 21h00 à 6h00, du lundi 09 novembre 2026 à 21h00 au mercredi 11 novembre 2026 à 6h00 ;

Fermeture du tourne à gauche (TAG) dans l'échangeur n°24 de l'A63 sens Bordeaux-Bayonne.

La circulation peut être interdite sur le tourne à gauche (TAG) dans l'échangeur n°24 de l'A63, sens Bordeaux- Bayonne, sauf besoins du chantier.
Les usagers se dirigeant vers Saucats (RD211) sont alors déviés par le tourne à droite (TAD) en direction de Saint-Jean d'Illac ou Cestas, demi-tour via le premier giratoire, puis la RD211 en direction de Saucats.

Fermeture du tourne à gauche (TAG) dans l'échangeur n°24 de l'A63 sens Bayonne-Bordeaux..

La circulation peut être interdite sur le tourne à gauche (TAG) dans l'échangeur n°24 de l'A63, sens Bayonne-Bordeaux, sauf besoins du chantier.
Les usagers se dirigeant vers Saint-Jean d'Illac ou Cestas (RD211) sont alors déviés par le tourne à droite (TAD) en direction de Saucats, demi-tour via le premier giratoire, puis la RD211 en direction de .Saint-Jean d'Illac ou Cestas (RD211).

Article 2 : Les TAG dans l'échangeur n°24 de l'A63 pourront être fermées à la circulation dés **20h30.**

Article 3 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont signalées conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle relative à la signalisation des routes et autoroutes précitée.

La pose, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire nécessaire aux restrictions de circulations dans les bretelles de sorties de l'échangeur n°24 sur l'A63 dans les deux sens de circulation sont à la charge du district de Gironde (CEI de Mios).

La pose et la maintenance de l'ensemble de la signalisation d'alternat et des déviations mises en place sur la RD 211 seront à la charge de l'entreprise BTPS, sous le contrôle du CD33.

Article 4 : outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut être déposé devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Gironde et affiché en mairie de Cestas par les soins de monsieur le maire.

Cité administrative - Tour B
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tel :05 56 87 74 00
Mél :district-de-gironde.dira@developpement-durable.gouv.fr

Article 6 :

- Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;
- Monsieur le président du conseil départemental de la Gironde ;
- Messieurs le maire de Cestas ;
- Monsieur le directeur des services d'incendie et de secours ;
- Monsieur le commandant de l'escadron départemental de contrôle des flux de Gironde ;
- Madame la directrice interdépartementale des routes Atlantique ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Pour la préfète et par délégation,
Pour la directrice interdépartementale des routes Atlantique,
le Chef du district de Gironde

Christophe LASSALLE

Cité administrative - Tour B
2 Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX cedex
Tel :05 56 87 74 00
Mél :district-de-gironde.dira@developpement-durable.gouv.fr